

RÉGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2024 / 2025

CARABINE ISSF

AVERTISSEMENT

Selon certaines situations nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.

Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, telles que les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde, les Championnats d'Europe.

Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves Olympiques pour la carabine.

Il convient en effet de :

- Définir les termes relatifs aux sélections
- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2024 / 2025
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

LEXIQUE RELATIF AUX SÉLECTIONS

Équipe de France :

Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la Fédération, représentant ponctuellement la Nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la Fédération Internationale.

Championnat de référence :

Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décernée un Titre (Jeux Olympiques et Paralympiques, Championnat du Monde et d'Europe, Jeux Européens).

Compétition internationale :

Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun Titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix, ...). Une telle compétition permet de poursuivre la préparation des athlètes dans l'optique des Championnats de référence.

Modalités et Règles de sélection :

Ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des athlètes, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve donnée.

Épreuve d'évaluation nationale :

Situation de référence permettant d'évaluer les qualités des athlètes, à partir de la mesure et de l'observation effectuées par les entraîneurs référents.

Point de références internationales :

Point moyen réalisé lors des Championnats (ou compétitions) de référence équivalents au cours des 24 derniers mois.

Ce point de référence est évolutif au cours de la saison au fur-et-à-mesure des nouveaux championnats.

Classement scratch :

Un classement scratch est un système de classement où les participants sont classés en fonction de leurs performances globales sans tenir compte de leur catégorie. Dans un classement scratch,

tous les participants sont évalués sur un pied d'égalité, et le classement final est déterminé par les résultats bruts obtenus par chaque concurrent.

Comité de sélection :

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

OBJECTIFS DE LA SAISON 2024 / 2025

Pour cette saison, les objectifs sont les suivants :

OBJECTIFS 2025 - SENIORS ET DAMES				
06/11/2025	16/11/2025	EGY	Le Caire	Championnat du Monde 10 & 50m
23/07/2025	07/08/2025	FRA	Châteauroux	Championnat d'Europe 50m
OBJECTIFS 2025 - JUNIORS				
23/07/2025	07/08/2025	FRA	Châteauroux	Championnat d'Europe 50m

Ces échéances constituent les rendez-vous internationaux majeurs de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES **DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE**

RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des **résultats**, de l'**état d'esprit** et du **comportement** de chaque athlète.

Le calendrier international étant particulièrement chargé, les performances des athlètes retenus en compétitions internationales au même moment qu'une épreuve d'évaluation nationale, pourront être prises en compte pour une sélection en Championnat de référence.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le Comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection en Championnat de référence.

La sélection des athlètes ayant réalisé les Points de références internationales Européennes ou Mondiales en fonction du Championnat considéré fera l'objet d'une étude par le Comité de sélection.

La réalisation du point de références internationales n'ouvre pas un droit à la sélection, mais constitue un prérequis pour une étude en Comité de sélection.

Rappel

L'évaluation est une démarche qui consiste à recueillir des renseignements sur l'entraînement des athlètes, à analyser et à interpréter ces renseignements en vue de porter un jugement sur la situation du tireur à un moment donné dans la saison pour pouvoir envisager des décisions relatives à son cheminement ultérieur.

Il appartient aux Directeurs de discipline en relation avec les entraîneurs référents, de proposer au Comité de sélection une liste argumentée d'athlètes pour chaque Championnat de référence.

Le Comité de sélection est souverain dans ses choix. Les débats se déroulent à huis clos et leur nature est confidentielle.

MODALITÉS ET RÈGLES DE SÉLECTION

Organisées régulièrement, ces étapes évaluatives sont placées en fonction du calendrier international de façon à offrir aux athlètes la possibilité de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux Championnats de référence auxquels ils seraient sélectionnés.

Ces revues d'effectifs permettront à chaque étape d'évaluer le niveau de nos athlètes français.

CHAMPIONNAT DU MONDE 2025
Le Caire (Égypte) du 6 au 18 novembre 2025
CARABINE 10 & 50 mètres

Coupe du Monde Chine
Championnat du monde 2025 Le Caire

La coupe du monde en Chine servira de match de sélection pour le Championnat du monde au Caire.

Les athlètes ont été sélectionnés pour cette compétition selon le RGS de l'évaluation nationale n°3.

La Direction Technique Nationale a également défini un collectif national de préparation appelé Los Angeles - saison 2025.

Sont concernés dans les épreuves à 10 mètres :

- Océanne MULLER
- Lucas KRYZS

Sont concernés dans les épreuves à 50 mètres :

- Lucas KRYZS
- Romain AUFRERE

Les athlètes de ce collectif sont automatiquement proposés au comité de sélection pour la Coupe du monde en Chine.

Des équipes mixtes ne seront présentées que dans les épreuves olympiques.

La composition de ces équipes mixtes sera effectuée selon les performances des tireurs sélectionnés dans les épreuves en individuel à l'issue des évaluations nationales.

L'inscription d'une équipe ne se fera que pour les Championnats de référence, dès lors que trois athlètes seront sélectionnés en individuel.

Si plus de 3 athlètes sont qualifiés en coupe du monde, les entraîneurs feront une proposition argumentée de leur sélection au Comité de sélection pour le Championnat du monde 2025 en prenant en compte les résultats réalisés lors des EN3 et de la coupe du Monde en Chine.

* Une place de finaliste en coupe du monde donnera un accès direct au Comité de sélection pour le championnat du Monde (RPO compris)

* Un podium aux championnats d'Europe en individuel donnera un accès direct au Comité de sélection pour le championnat du Monde 2025

REGLES DE SELECTIONS SENIORS ET DAMES :

Dans le cas où plus de trois athlètes rempliraient les prérequis (appartenance au collectif, médaille aux Championnats d'Europe, ou finaliste à la Coupe du Monde de Ningbo), les entraîneurs nationaux responsable de l'épreuve établiront une proposition de sélection, fondée sur une analyse approfondie des critères définis par l'encadrement technique, et tenant compte du niveau de performance individuelle de chaque athlète.

Seules les performances réalisées durant le cycle de sélection en cours seront prises en compte

La sélection des athlètes pour les Championnats du Monde sera basée sur les critères suivants, classés par ordre d'importance décroissante :

1. **Membres du collectif national de préparation "Los Angeles – saison 2025"**
 - Les athlètes intégrés au collectif national officiel de préparation olympique bénéficieront d'une considération prioritaire dans le processus de sélection.
 - Ce statut représente le **critère le plus déterminant**, devant les résultats en compétition.
 - Toutefois, **l'appartenance au collectif ne garantit pas une sélection automatique** si les résultats sont insuffisants.
 - Ce critère vise à valoriser l'engagement constant, le développement à long terme et la reconnaissance du niveau olympique acquis durant la saison 2024/2025.

2. **Coupe du Monde (WC) Ningbo – Classement**
 - Il s'agit du **critère de performance le plus important**.
 - Les athlètes seront priorisés en fonction de leur classement en match de qualification, avec une attention particulière portée aux résultats en finale.
 - Cette épreuve constitue un indicateur clé du niveau de compétitivité internationale actuel.

3. **Championnats d'Europe (ECH) – Podium**
 - Une place sur le podium individuel (1re, 2e ou 3e) aux Championnats d'Europe représente le **deuxième résultat compétitif le plus significatif**.
 - Elle peut constituer un facteur décisif, en particulier lorsque les classements à Ningbo sont similaires ou **lorsque le niveau d'ensemble des athlètes n'était pas jugé suffisant**.

4. **Classement aux évaluations nationales n°3**
 - Les résultats obtenus sont considérés comme un **élément complémentaire** permettant d'évaluer la performance et le potentiel.
 - Un bon classement peut aider à départager des athlètes proches en niveau, mais ce critère reste secondaire par rapport à la Coupe du Monde et aux Championnats d'Europe.

*La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées*